OCGIF – Archers Du Moulon
Saison 2023– 2024
Fiche d'inscription

Nom : …… Prénom :……

Adresse :……..

……

Code Postal :…….. Ville :……

Téléphone fixe :…….. Téléphone portable : ……..

Mail :……

Date de naissance :…….. Lieu de naissance : ……

Nationalité :…… Profession :……

PHOTO

(A la discrétion de l'archer et dans le cadre du droit à l'image)

Tous les champs sont à remplir. Ces informations (non diffusées) permettent de vous contacter pour votre inscription et de vous transmettre les informations du club, notamment via la liste de diffusion transmise aux membres du bureau.

☐ **Je suis débutant**, je ne remplis pas le cadre ci-dessous.
☐ **Je suis initié**, je remplis le cadre ci-dessous.

FFTA –Tir sur cible anglaises

☐ Arc à Poulies ☐ Arc Classique ☐ Arc Nu
☐ Autres Arcs :

FFTA – FFTL : Tir Nature et 3D

☐ Arc Libre ☐ Arc à Poulies Nu ☐ Arc Classique Nu ☐ Arc Chasse ☐ Arc Droit
☐ Autres Arcs :

	FFTA Fédération Française de Tir à l'Arc		FFTL Fédération Française de Tir Libre	
AGE	**De 12 à 18 ans**	**Plus de 18 ans**	**De 12 à 17 ans**	**Plus de 17 ans**
TARIF	**100 €**	**140 €**	**70 €**	**90 €**
Pass' Sport (réduction de 50 €) N°	**50 €**	**90 €**		

[1] Licence FFTA : Le tarif inclus le coût de la licence, de l'assurance FFTA, des parts ligues, fédérations, comités, OCGIF et club.

[2] Licence FFTL : Le tarif inclus le coût de la licence, de l'assurance FFTL des parts OCGIF et club.

** **Rappel : le club ne prend pas de jeunes de moins de 12 ans**.

** **Toute inscription est soumise à l'approbation du Bureau de la section OCGIF Les Archers Du Moulon.**

☐ Je reconnais avoir pris connaissance des Règlements Intérieurs de l'OCGIF et des Archers Du Moulon.

Je verse la somme totale de *(merci de calculer la somme)* :

☐ ..... € par chèque

☐ .... € par virement bancaire

Section Tir à l'arc OCGIF : Archers DU Moulon affilié à la FFTA N°0891183 – Club affilié à la FFTL sous Archers du Dolo
Email : archers@ocgif.com
Site Internet : https://ocgifarchers.sportsregions.fr/

OCGIF – Archers Du Moulon
Saison 2023– 2024
Fiche d'inscription

AUTORISATION PARENTALE
ACCES AUX STRUCTURES SPORTIVES ET AUX COMPETITIONS POUR LES MINEURS

Je soussigné(e) Tuteur (1), représentant légal .....

Je soussigné(e) Tuteur (2), représentant légal .....

☐ **Autorise** mon enfant à venir seul sur le lieu d'entraînement ou de compétition et à en repartir, et cela sous ma responsabilité.

☐ **N'autorise pas** mon enfant à venir seul sur le lieu d'entraînement ou de compétition et à en repartir. Je m'engage à le déposer puis à venir le chercher **sans retard** à la fin des séances d'entraînement ou de compétition et dégage expressément la section OCGIF Les Archers Du Moulon de toute responsabilité à ce sujet.

Date : **Signature d'un représentant légal :**

AUTORISATION DROIT A L'IMAGE POUR LES MINEURS ET ADULTES

Dans le cadre de la vie de la section Tir à l'arc des Archers Du Moulon, des photos ou vidéos de votre enfant ou de vous-même peuvent être utilisées en vue du promouvoir nos activités. Nous sollicitons donc votre autorisation.

☐ **Autorise** l'utilisation des photos et/ou de vidéos dans le cadre des activités des Archers Du Moulon

☐ **N'autorise pas** l'utilisation des photos et/ou de vidéos dans le cadre des activités des Archers Du Moulon.

APTITUDE MEDICALE

Parmi les nouveautés de la rentrée, il est à noter la suppression du principe de présentation du certificat médical tant pour la prise d'une première licence ou d'un renouvellement. En effet, la Loi Sport du 2 mars 2022 a permis aux fédérations sportives, après avis de leur commission médicale, d'adopter leur propre réglementation relative à l'obligation, ou non, de présenter un certificat médical ou une attestation, lors de la délivrance d'une licence à un pratiquant majeur ou mineur.

Dans le cas d'une réponse positive à l'une des questions de santé (CERFA N°15699*1), l'adhérent devra fournir un certificat médical. Il sera de la responsabilité des adhérents de répondre sérieusement aux questions posées et d'en tirer les conséquences en cas de besoin. Pour rappel, les clubs n'ont pas à conserver les questionnaires de santé de leurs adhérents.

Souscription licence, FFTA

Dans ce cadre, la Fédération Française de Tir à l'Arc a validé la suppression du certificat médical, mais a conservé le principe des questionnaires de santé (CERFA N°15699*1) adapté par la commission médicale, dans le cadre de la délivrance d'une licence fédérale pour les majeurs et les mineurs.

☐ Je certifie sur l'honneur avoir répondu **NON** à toutes les questions de santé et je ne fournis pas de certificat médical.

☐ J'ai répondu **OUI** à une des questions de santé et je fournis un certificat médical.

Souscription licence, FFTL

☐ Je fournis un certificat médical de moins de 6 mois

EMARGEMENT DE VALIDATION DEMANDE D'INSCRIPTION
A LA SECTION TIR A L'ARC DE L'OCGIF – ARCHERS DU MOULON

Note d'information de la section Tir à l'arc OCGIF – Les Archers Du Moulon

Le gymnase du Moulon sera démoli fin 2024. A ce jour la section est en attente de la Mairie pour connaitre son avenir.

Le terrain d'entrainement extérieur devrait aussi nous être repris par la Mairie. Aucune date n'est encore définie.

Date : **Signature :**